

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OP/VSH

N° DEL 2026 - 148

OBJET

Désignation d'un élu référent
correspondant « tempête »

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 13

Votes pour : 15

Affiché à la porte de la mairie :
Le 09 juillet 2026 selon le relevé de
décisions

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **Saint-Lary-Soulan** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **Madame Ombeline PEREZ, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2026

Présents : MM. Ombeline PEREZ, Edwige MIEYAN, Sabrina PONS, Benoît HINFRAY, Maryse POMÉ, Yves FLORENCE, Marie-Hélène LACAZE, Thierry DUPONT, Yorick SOHM, Alexia PONS, André MIR, Raymond CAMPO, Fabienne FOURCADE.

Procuration de Monsieur Manuel BERNIA à Madame Ombeline PEREZ

Procuration de Monsieur Nicolas HERQUÉ à Monsieur Thierry DUPONT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **treize** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Alexia PONS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Rapporteur : Ombeline PEREZ, Maire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses missions de service public, ENEDIS est tenue de répondre à des obligations législatives, réglementaires et contractuelles en matière de gestion des situations de crise, notamment liées aux événements climatiques majeurs.

A ce titre, ENEDIS sollicite la commune de Saint-Lary Soulan afin de désigner, au sein du Conseil Municipal, un correspondant « tempête ».

Le correspondant « tempête » sera en lien direct avec les services d'ENEDIS et interviendra :

➤ avant la crise :

- participation à l'analyse des risques,
- contribution à la préparation (formation, exercices de simulation),
- veille et remontées des signaux faibles

➤ pendant la crise :

- coordination avec Enedis pour la mobilisation des moyens,
- relais d'information au sein de la commune,
- coordination locale des acteurs impliqués dans la gestion de crise.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner :

Monsieur Benoît HINFRAY comme référent correspondant « tempête ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

➤ désigne Monsieur Benoît HINFRAY comme élu référent correspondant « tempête »

➤ autorise Madame le Maire à transmettre à ENEDIS, les coordonnées de Monsieur Benoît HINFRAY (nom, prénom, fonction, adresse et numéro de téléphone).

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 8 juillet 2026.



Ombeline PEREZ